



---

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Lettre en date du 15 mai 1951  
adressée par la Commission de conciliation  
aux Ministres des Affaires étrangères  
de l'Égypte, de la Jordanie, du Liban et de la Syrie

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que M. Holger Andersen, Chef de l'Office pour les Réfugiés, créé par le Commission de conciliation en vertu de la [résolution de l'Assemblée générale du 14 décembre 1950](#) doit prendre fonctions vers le 20 mai 1951.

Comme vous le savez, l'Office pour les Réfugiés a pour fonctions de prendre, sous la direction de la Commission, toutes dispositions qu'il jugera nécessaires pour l'évaluation et le versement des indemnités à payer aux réfugiés. Cet Office a en outre pour tâche d'élaborer toutes dispositions qui pourront é atteindre les autres objectifs énoncés au paragraphe 11 de la [résolution de l'Assemblée générale du 11 décembre 1948](#) et de poursuivre, avec les parties intéressées, des consultations relatives à la protection des droits, des biens et des intérêts des réfugiés.

Le Comité d'experts qui aidera M. Andersen dans sa tâche est composé de MM. Tevfik Erim, conseiller juridique de la Commission, René Seroise, conseiller économique de la Commission, et J.M. Bemcastle, spécialiste des questions foncières. La Commission serait très reconnaissante des dispositions que vous voudrez bien prendre pour assurer à M. Andersen et au Comité d'experts toute l'aide possible de la part des autorités compétentes de votre Gouvernement,

(Signé) Ely E. Palmer  
President